

Zoé Quétu Patrick Kulesza

Les Batwa sont les autochtones du Burundi.

Un recensement effectué, en 2008, par l'ONG UNIPROBA (Unissons-nous pour la promotion des Batwa) a estimé leur nombre à 78 071 personnes¹ soit environ 1% de la population. Les Tutsi et Hutu représentant 15 et 84% de la population. Les Batwa sont présent dans toutes les provinces du pays et parlent la langue nationale, le *kirundi*, avec un accent qui les distinguent des autres groupes ethniques.

Le Burundi est un petit pays enclavé (27 830 km²) qui fait partie des cinq pays les plus pauvres de la planète. C'est le deuxième pays d'Afrique le plus densément peuplé (environ 11,2 millions d'habitants et 470 habitants/km²). Avec près de 65% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burundi se classe à la 180^{ème} place sur 186 pays de l'Indice de Développement Humain (IDH). La pauvreté touche principalement les petits agriculteurs en milieu rural. L'économie burundaise est largement tributaire de l'agriculture, qui emploie 90 % de la population, même si les terres arables sont extrêmement rares².

Le Burundi s'est abstenu lors du vote de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones de 2007 mais a voté pour le PIDESC (ratifié le 9/05/1990), le PIDCP (ratifié 9/05/1990), la CDB (ratifiée le 15/04/1997)

Contexte politique

Depuis son indépendance, le Burundi a connu une grande instabilité politique et de nombreux épisodes de violence. Après l'accord de paix d'Arusha, en 2000, le pays a connu une relative stabilité qui a favorisé une reprise économique. Mais, en 2015, la réélection de Pierre Nkurunziza à la présidence a déclenché une crise politique qui a fait des centaines de morts. Le HCR recense 410 000 réfugiés et demandeurs d'asile ayant fui leur pays. En 2016, la violence a fortement reculé dans tout le pays, y compris à Bujumbura, mais les assassinats ciblés n'ont pas cessé. Le Burundi a décidé de quitter la Cour pénale internationale (CPI) à compter du 27 octobre 2017. Le parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie), a accru sa mainmise sur l'appareil de l'Etat. Le gouvernement a rejeté la résolution 2303 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui prévoyait de déployer 228 policiers dans le pays pour assurer la sécurité. Les autorités ont mis en place une commission chargée de réviser la Constitution.

En avril 2017, Michel Kafando, ancien président par intérim du Burkina Faso, a été nommé nouveau représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Burundi. Son premier rapport, présenté au Conseil de sécurité en juillet 2017 recommande un dialogue plus inclusif, et le respect de l'Accord d'Arusha, tout en soulignant que le processus actuel de révision de la Constitution risque de radicaliser les positions des différents acteurs politiques.



Contexte social

La majeure partie de la population burundaise reste pauvre, surtout en milieu rural. L'insécurité alimentaire est alarmante : le Burundi arrive dernier au classement sur l'Indice de la faim dans le monde de 2013. Près d'un ménage sur deux (environ 4,6 millions de personnes) souffre d'insécurité alimentaire, et plus de la moitié des enfants affichent un retard de croissance (PAM, 2014 et 2016). L'accès à l'eau et à l'assainissement est très faible et moins de 5 % de la population est raccordée à l'électricité (Banque mondiale, 2016)².

Le Burundi fait face à de nombreux défis pour parvenir à réduire la pauvreté : faiblesse de l'économie rurale, forte dépendance vis-à-vis l'aide au développement, politique économique qui ne permet pas de répartir équitablement les ressources, vulnérabilité aux chocs environnementaux, et forte croissance démographique avec un taux fécondité de 6,4 enfants par femme.

Révision de la Constitution

En 2013 a été engagée une révision de la Constitution du Burundi. Au cours de cette même année les parlementaires batwa ont été actifs dans les discussions entourant ces réformes et ont argumenté pour que le droit des Batwa à participer au niveau de l'Exécutif soit consacré dans la nouvelle Constitution, le Code électoral. Ils ont

organisé une conférence de presse et ont demandé que l'Article 1 sur la composition des groupes ethniques au Burundi, l'article 129 alinéas 1 et 2 sur la composition des membres du gouvernement, l'article 143 sur les entreprises publiques, l'article 164 sur la représentation à l'Assemblée Nationale ainsi que l'article 180

sur la représentation ethnique au Sénat du Burundi soit révisés pour inclure la représentation des Batwa à hauteur de 10%.

Malgré tous ces efforts, le Président a proposé à l'Assemblée Nationale et au Sénat des amendements sans tenir compte des préoccupations soulevées par les parlementaires Batwa.³

Le 24 octobre 2017, une nouvelle mouture de la Constitution, burundaise a été adoptée en Conseil des ministres, elle supprime l'article 96 de la Constitution qui limitait à deux quinquennats les mandats présidentiels et prévoit que le président sera élu pour sept ans renouvelables, même s'il ne peut pas « *diriger plus de deux mandats successifs* ».

Cette révision, qui donne la possibilité au Président actuel (élu 3 fois en 2005, 2010, 2015) de se représenter en 2020 pour un quatrième mandat.

La question foncière

Les Batwa du Burundi font face à un problème aigu d'inaccessibilité aux terres. Trois raisons majeures semblent causer cette situation particulière des Batwa. D'abord, la terre est une denrée rare au Burundi. Ce pays de plus de 8 millions d'habitants n'a qu'une superficie de 27 834 km². Il est l'un des pays Africains à densité forte, estimée à environ 300 habitants au km².

Ensuite, l'essentiel des terres forestières ayant traditionnellement appartenues aux Batwa a été transformées soit en parcs nationaux, soit en réserves forestières. En effet, la loi No.1/1008 du 1er septembre 1986 portant sur le code foncier du Burundi distingue deux catégories de terres, à savoir les terres domaniales et les terres non domaniales. Les terres domaniales sont en partie constituées des terres dites vacantes.⁵

Ne pouvant plus subsister de la chasse et de la cueillette, les Batwa réclament de la terre pour vivre et cultiver.

Un recensement mené en 2018 par UNIPROBA a montré que sur 20 155 foyers Batwa au Burundi, 2 959 étaient sans terre, soit 14,7% d'entre eux.

Parmi ces foyers sans terres, 1.453 travaillaient sous un système de « travail obligatoire (l'*Ubugererwa*) tandis que 1 56 vivaient sur des terres empruntées. Il faut noter que les foyers qui possèdent une terre ne disposent que de très petites surfaces, souvent pas plus de 200m² en moyenne.⁴

Droits à l'éducation

Les batwa souffrent d'exclusion du fait du système éducatif burundais. L'inaccessibilité aux terres, les stéréotypes et mépris dont ils souffrent de la part d'autres Burundais seraient à la base du taux d'analphabétisme élevé au sein des communautés batwa. UNIPROBA estime ce taux à plus de 78%. L'enfant twa, déjà traumatisé par la misère, n'a pas de base pour affronter l'école. Il n'a pas de quoi manger, pas de vêtements, pas de

matériel scolaire. Il est dominé par des complexes d'infériorité. Déjà dans la conscience, il se voit mal à l'école entouré d'autres enfants le pointant du doigt avec des attitudes imprégnées de mépris et guidées par les stéréotypes. La Mission a noté l'inexistence de données fiables sur la scolarisation des enfants batwa.⁵

Le nombre d'enfants Batwa qui fréquentent l'école primaire et secondaire est très bas ; le nombre d'étudiants batwa dans les différentes universités du pays est encore

plus marginal et est un indicateur de la pauvreté de cette communauté : à ce jour, seulement quatre Batwa ont terminé leurs études universitaires au Burundi (6 Batwa sont présentement étudiants universitaires). Les principales difficultés empêchant les Batwa d'accéder à l'éducation sont la pauvreté, la faim, l'ignorance, le manque de suivi, la marginalisation, les viols qui sont faits envers les filles Batwa et entraînant souvent des grossesses non désirées, les mariages précoces, etc.⁶

Objectifs du Développement Durable (ODD) 2016-2030

Le Comité national de pilotage des Objectifs de développement durable (ODD), comprenant plus de 20 ministres, d'une dizaine de gouverneurs de Provinces, des parlementaires, des représentants des principaux partenaires et bailleurs du Burundi, ainsi que du corps diplomatique et consulaire accrédité à Bujumbura, a tenu les 18 et 19 juillet 2017, un atelier de validation du *Rapport national de priorisation des Objectifs de développement durable (ODD)* au Burundi.

Contrairement aux Objectifs de Développement du Millénaire - OMD (2000-2015) les ODD font expressément référence aux peuples autochtones, qui sont mentionnés à six reprises dans les ODD ainsi que dans deux cibles des objectifs de développement durable, dans lesquelles les parties prenantes s'engagent à doubler la productivité agricole des petits producteurs alimentaires, en particulier des producteurs autochtones (cible 2.3) et à assurer l'égalité d'accès des enfants autochtones à tous les niveaux d'enseignement (cible 4.5)

Révision Permanente Universelle⁷

Le Burundi a fait l'objet d'une troisième RPU lors de la Session du Conseil de droits de l'homme le 20 janvier 2018.

Le Rapport national présenté par le Burundi fait mention : au titre C. Les droits catégoriels. Droits des Batwa, des informations suivantes :

66. La Constitution de la République du Burundi protège tous les citoyens contre la discrimination à travers l'Article 22. Les Batwa jouissent des mêmes droits civils et politiques au même titre que les autres citoyens burundais.

67. Au cours des dernières années, des mesures affirmatives ont été prises, notamment pour assurer une représentation des minorités au Parlement à travers un système de quotas. La Constitution accorde ainsi aux Batwa trois sièges à l'Assemblée nationale, trois sièges au Sénat ainsi qu'un siège au sein du Parlement de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Un représentant des communautés Batwa a également été nommé récemment à la

Commission des Terres et autres Biens, à l'Est African Législatif Assembly (EALA) en tant que député ainsi qu'un représentant à l'Inspection Générale de l'Etat, à la Commission Nationale du Dialogue Inter-burundais (CNDI) et un Cadre au Ministère en charge des droits humains.

68. En outre, grâce aux mesures de gratuité de l'enseignement primaire prises par le Gouvernement depuis 2009, le nombre des enfants Batwa qui suivent l'enseignement primaire est en augmentation. La gratuité des soins et des consultations sanitaires a également été accordée aux familles et aux enfants Batwa indigents. Les Batwa sont également pris en compte dans la politique de villagisation.

69. Parmi les autres mesures positives prises par le Gouvernement, nous pouvons signaler la distribution de terres aux Batwa afin de les aider à mieux se sédentariser.

Le Rapport des Parties prenante ne mentionne pas les Batwa

Source : GITPA Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones - France www.gitpa.org

¹ UNIPROBA, Rapport sur la situation foncière des Batwa du Brundi, Aout 2006-Janvier 2008, Bujumbura, p.16

² BANQUE MONDIALE : Burundi –Vue d'ensemble ; 31/10/2017

³ :IWGIA : Rapport IW 2014

⁴ IWGIA : Rapport IW 2012

⁵ Rapport du Groupe de travail de la Commission Africaine sur les populations/communautés autochtones. Visite de recherche et d'information en République du Burundi 27 mars - 9 avril 2005

⁶ IWGIA : Rapport IW 2013

⁷ Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel Vingt-neuvième session 15–26 janvier 2018 Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme

Patrick Kulesza et Zoé Quétu sont deux membres du GITPA : Groupe international de travail pour les peuples autochtones